USML SUBAQUATIQUE

Club numéro 07 78 0092

FICHE d'INSCRIPTION
Saison 2023-24

RENSEIGNEMENTS		
	NOM	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Lieu de naissance	
	Département	
	Age à l'inscription	
	Adresse	
	Adresse	
	Code Postal	
	Ville	
	Tel Portable	
	Mail	
	Niveau de Plongée actuel	
	Nombre de Plongée	
	Numero Licence FFESSM	
	Inscription pour le Groupe	Préparation au Niv 1 / 2 / 3 ou mantien

COTISATIONS :

1-USML Centrale et Ville de Maisons Laffitte

Droit d entrée USML		8 € obligatoire pour toute première inscription
Cotisation USML Centrale		45 € pour 20 ans et + / 33 € pour les - de 20ans / Exempté si inscrit dans autre section USML, pécisez !
Supplément si hors ML Le Mesnil		10 € si non résident Maisons Laffitte / le Mesnil le Roi
Participation aux " fluides"	15,00 €	Surcoût Energétique des installations de ML

2- Cotisations section USML Subaquatique , Fédération FFESSM et Assurances

Cotisation Section USML Subaquatique		200,20 € / 160,20 € / 140,30€ / 100€ voir barème
Cotisation FFESSM		45,80 € Adulte, 16 ans et plus / 28,70 € - de 16 ans
Acces nage Cergy		
Assurance		Loisir 1 : 22 € / Loisir 2 : 27 € / Loisir 3 : 45,50 € / Piscine : 12,50 € / Top 1 : 42,50€ / Top 2 : 53,75€ / Top 3 : 88,75€
TOTAL		

☐ Demande attestation CE

☐ **En cochant cette case, j'accepte les modalités de fonctionnement mentionnées dans le règlement intérieur et m'engage formellement à les respecter.**

Signature

☐ la présente fiche d inscription

☐ un certifical médical établi depuis moins de 6 mois , suivant le modèle fourni

☐ 1 ,2 ,3 chèque(s) correspondant(s) au montant total de votre inscription

☐ Virement bancaire (n° IBAN : FR76 3000 4000 9200 0102 1693 078 / BIC: BNPAFRPPXXX)

☐ Chèques vacances, indiquer la somme

Chèques sur Banque :

numéro :	d' un montant de		à débiter le 1er Octobre
numéro :	d' un montant de		à débiter le 1er Novembre
numéro :	d' un montant de		à débiter le 1er Décembre

Si réglement groupé avec une autre personne Indiquez le Nom :

En application du RGPD du 25/05/2018, l'USML s'engage à n'utiliser vos données qu'aux seules fins de gestion interne de l'association
L'adhérent dispose d'un droit accès , de rectification ou d'effacement de ses données